

LE RÔLE DU CNIS DANS L'EXPRESSION DES BESOINS D'INFORMATIONS STATISTIQUES

JEAN-PIERRE DUPORT *
FRANÇOISE DUSSERT **

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a pour principale mission de faire dialoguer les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Il met en lumière les nouveaux besoins dans une démarche prospective et contribue ainsi à ce que soit établi chaque année un programme de travaux et d'enquêtes statistiques en phase avec les besoins des acteurs dans les domaines social, économique et financier. Le bilan que le Cnis réalise chaque année permet de repérer les avancées faites pour répondre à ces besoins, mais aussi les lacunes qui sont encore à combler dans le dispositif statistique. Dans ce cadre, la commission en charge du secteur financier et du financement de l'économie organise le dialogue entre, d'un côté, la Banque de France et l'Insee, comme principaux producteurs, et, de l'autre côté, les utilisateurs. La crise et les nombreuses questions qu'elle soulève sont à l'origine de demandes renouvelées adressées aux producteurs.

La loi de modernisation de l'économie et ses décrets d'application ont défini la nouvelle gouvernance de la statistique publique. Celle-ci comprend maintenant trois instances : le Cnis, le Service statistique public (SSP) et l'Autorité de la statistique publique. Elle a conforté le Cnis dans son rôle de révélateur de la demande sociale. Il intervient

131

* Président, Conseil national de l'information statistique (Cnis).

** Secrétaire générale adjointe, Cnis.

ex ante, en amont des opérations statistiques pour organiser la concertation entre les utilisateurs et les producteurs et pour dégager les demandes de la société civile en matière de statistique publique. Sur cette base et compte tenu de ses moyens, le SSP, c'est-à-dire l'Insee et les services statistiques ministériels, arrête son programme de travail et l'exécute. L'Autorité de la statistique publique intervient, quant à elle, *ex post*. Elle veille aux principes inscrits dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et notamment au principe d'indépendance professionnelle, condition *sine qua non* de la crédibilité des chiffres.

LES MISSIONS DU CNIS

Le Cnis a pour principale mission d'exprimer les besoins d'informations statistiques et les préoccupations des utilisateurs. Telle organisation professionnelle souhaite disposer d'une information plus complète sur les moyens de financement des entreprises. Telle organisation patronale plaide pour la réduction de la charge d'enquêtes. Tel laboratoire de recherche souhaite bénéficier d'un fichier statistique détaillé pour réaliser une étude. Telle collectivité territoriale exprime des besoins nouveaux d'informations pour piloter les politiques publiques dont elle a la charge. Le Cnis offre une tribune pour débattre, interpellé le SSP sur les lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques et sociaux ou dans la diffusion des données, suggérer de nouvelles pistes ou demander le réexamen de telle ou telle orientation ou procédure...

Le Cnis est également le lieu d'une discussion sereine sur des points qui font débat. Ainsi, il a pris l'initiative d'une réflexion approfondie sur la mesure du taux de chômage ou sur celle de l'évolution du pouvoir d'achat, deux questions faisant alors l'objet d'âpres polémiques. Il a, par exemple, lancé des investigations permettant des avancées importantes dans des domaines tels que la définition d'indicateurs d'inégalités et d'exclusion, la prise en compte de la précarité ou les effets de la mondialisation de l'économie. En 2008, il a notamment mandaté un groupe de travail, présidé par Gilles de Margerie, chargé de faire des propositions pour développer les statistiques sur les groupes financiers (Cnis, 2010).

Les travaux du Cnis concourent à l'établissement du programme de la statistique publique pour l'année suivante. Il examine chaque nouveau projet, qu'il s'agisse d'une enquête, d'un recensement, d'un répertoire, d'un panel, d'une exploitation de fichiers administratifs... Ces projets sont présentés par l'Insee et par les services statistiques ministériels, mais également par toutes les institutions qui contribuent

par leurs travaux à la construction de la statistique publique. C'est ainsi que la Banque de France et notamment sa Direction générale des statistiques, la Direction générale des finances publiques, l'Institut national d'études démographiques (Ined) ou Pôle emploi présentent leurs projets de travaux statistiques. La discussion porte notamment sur la finalité du projet, sa place dans le système d'information et les conditions prévues de sa diffusion. Il convient de vérifier que chaque opération répond à un besoin d'intérêt général et ne fait pas double emploi avec les sources d'informations existantes ; en d'autres termes, de s'assurer de son opportunité. Ensuite, le Comité du label, au sein du Cnis, veille à ce qu'il respecte les critères de qualité statistique (cf. annexe).

Ces travaux s'effectuent dans la plus grande transparence. Les documents (rapports, comptes rendus de réunions, programmes d'enquêtes, *Chroniques du Cnis...*) que produit le Cnis sont tous accessibles sur son site (www.cnis.fr).

LE FONCTIONNEMENT DU CNIS

Le Cnis comprend des représentants des milieux économiques, des partenaires sociaux, des parlementaires, des chercheurs, des collectivités locales et des associations. Il se réunit au moins une fois par an en assemblée plénière et se prononce sur les avis élaborés par les commissions thématiques ainsi que sur la liste des enquêtes proposées pour l'année suivante.

Le bureau est l'instance politique du Cnis. Il prépare les délibérations de l'assemblée plénière et examine les rapports établis par les commissions et les groupes de travail. Il compte 17 membres : outre le président du Cnis, les représentants des utilisateurs : organisations syndicales, professionnelles et consulaires, Fédération bancaire française (FBF), chercheurs, collectivités locales et deux personnalités qualifiées désignées par le ministre de l'Économie. Les producteurs de la statistique publique sont représentés par le directeur général de l'Insee, qui coordonne la statistique publique, et le représentant du gouverneur de la Banque de France pour ses responsabilités dans la production des statistiques monétaires et financières.

Tous les cinq ans, le Cnis procède à un bilan de la production statistique et à une analyse prospective des besoins à moyen terme et des changements à apporter au système d'information à cet horizon. Cette analyse débouche sur les orientations souhaitées de la programmation quinquennale des travaux et des enquêtes. La réflexion sur le moyen terme 2009-2013 s'est déroulée tout au long de l'année 2008.

LE DIALOGUE ENTRE PRODUCTEURS ET UTILISATEURS A LIEU DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Concrètement, l'échange permanent entre les utilisateurs et les producteurs est mené dans sept commissions structurées en fonction des thèmes actuels du débat économique et social pour faciliter la participation active des partenaires sociaux et de la société civile. Chacune d'entre elles reprend les grandes orientations fixées par le Cnis dans son programme de 2009-2013.

Chaque commission est présidée par une personnalité extérieure au SSP qui fait référence sur le domaine. Le président est assisté de statisticiens du SSP. Il est chargé d'organiser le débat le plus large possible de manière à permettre l'expression de la société civile conformément à la mission du Cnis. Cette concertation s'appuie sur les points du programme de travail du SSP qui font débat, afin de dégager un avis sur les différents sujets traités. En particulier, il donne, ou non, un avis dit « d'opportunité » sur les enquêtes présentées devant la commission pour exprimer l'intérêt qu'il y voit. Les réunions de commissions sont ouvertes, au-delà des membres du Cnis, à toute personne intéressée par le sujet traité.

134

Pour approfondir un point particulier et faire des recommandations, le président d'une commission peut également, le cas échéant, proposer au bureau la création d'un groupe de travail. Les recommandations des groupes de travail du Cnis constituent la feuille de route des producteurs de statistiques. Ainsi, les conclusions du groupe Freyssinet (Cnis, 2007) font maintenant référence aux indicateurs d'inégalités et celles du rapport du groupe de Margerie doivent infléchir les statistiques produites par l'Insee et la Banque de France afin d'améliorer la connaissance des groupes financiers.

LES GRANDS DOMAINES D'INVESTIGATION

Le Cnis dresse chaque année le bilan de l'exécution, par les diverses composantes du SSP, de son programme de travail et des recommandations qu'il a émises. Il adresse ce bilan à l'Autorité de la statistique publique qui s'assure que ce programme est pertinent en fonction des demandes exprimées selon les grands thèmes des sept commissions.

Dans le domaine social, la commission « Démographie et questions sociales » (présidée par Claire Bazy-Malaurie, rapporteur général et président de chambre à la Cour des comptes) a pour orientation centrale d'améliorer la connaissance des niveaux de vie et de pouvoir d'achat. Les utilisateurs qui s'y expriment sont attentifs à l'observation des inégalités. Les développements de la crise actuelle ne peuvent que les conforter en ce sens.

Le rapport du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales (dit rapport Freyssinet du nom de son président) et celui d'Alain Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat servent de références. Ils ont tous les deux insisté sur le développement d'une hétérogénéité sociale croissante qui a pour effet que de moins en moins de personnes se reconnaissent dans les chiffres moyens que la statistique publique a l'habitude de publier. Il convient donc de développer la publication d'indicateurs permettant de rendre compte de la dispersion des phénomènes. D'importantes avancées ont eu lieu dans cette direction, puisque l'Insee publie maintenant régulièrement les indicateurs d'inégalités préconisés et des informations sur le pouvoir d'achat par catégories de revenu ou par catégories sociales. Les comptes des ménages ont été ventilés en distinguant consommation, dépenses préengagées et épargne. L'Insee publiera prochainement une analyse détaillée des hauts revenus.

La connaissance du logement est aujourd'hui le deuxième axe de travail de cette commission. La crise de l'immobilier a montré les limites du dispositif d'observation conjoncturel du logement : observation du parc et des mises en chantier, mais également des prix et des loyers. À la demande de trois ministres, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, et Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, le Cnis a créé un groupe de travail sous la présidence de Bernard Vorms, directeur général de l'Anil (Agence nationale pour l'information sur le logement), dont les recommandations viennent d'être approuvées par le bureau du Cnis. Celles-ci visent principalement à organiser la complémentarité des statistiques publiques et privées en proposant un processus d'étalonnage de ces dernières et en facilitant l'accès des utilisateurs aux bases administratives.

Sur le mal-logement, le bilan des réalisations de 2004-2008 a montré que le SSP avait moins avancé que prévu dans les réponses aux demandes de la société civile, associations de mal-logés ou d'habitat social. Les travaux méthodologiques réalisés en 2009 devraient permettre de repérer les mauvaises conditions de logement ou les situations d'exclusion ; un groupe de travail doit approfondir cette question difficile répondant ainsi à une demande de Benoist Apparu.

La commission « Emploi, qualification et revenus d'activités » (présidée par Raoul Briet, président du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites) s'est récemment consacrée à mieux appréhender les situations intermédiaires entre l'emploi et le chômage, ce qu'il est convenu d'appeler le « halo ». Un groupe de travail présidé

par Jean-Baptiste de Foucauld a fait des recommandations pour mieux appréhender ces situations après les controverses qui se sont déroulées à la suite du report de la publication du taux de chômage en 2007 par l'Insee. En parallèle, les inspections générales des finances¹ et des affaires sociales² ont rendu un rapport sur les méthodes d'estimation du chômage. Les préconisations de ces deux rapports sont les repères du SSP dans ce domaine. Les producteurs, Insee, Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) et Pôle emploi, ont déjà mis en œuvre la plupart des recommandations formulées ; la mesure de l'emploi, du chômage et de la précarité s'est développée et la refonte de l'enquête emploi est en cours selon les préconisations avancées.

L'incidence des conditions de travail sur la santé et le développement de la formation tout au long de la vie sont également suivis par cette commission.

Dans le domaine social, une troisième commission « Services publics et services aux publics » (présidée par Pierre-Yves Geoffard, directeur de recherche au CNRS) s'intéresse à l'offre de services publics, qu'ils soient produits dans un cadre public ou privé, c'est-à-dire à la production des administrations prise dans une acception large. C'est un domaine en général peu exploré dans lequel les comparaisons internationales sont brouillées par la taille inégale des administrations dans chaque pays. Il s'agit notamment du suivi statistique des retraites, du système éducatif, de la sécurité, de l'accès aux soins, ou du cinquième pilier de la Sécurité sociale relatif à l'autonomie. Cette commission rend compte des effets pour le SSP de la réforme constitutionnelle relative à la production systématique d'études d'impact pour tout nouveau projet de loi.

Les questions qui se posent dans ce domaine sont essentiellement des questions de méthodes : les services statistiques montent, à la demande des administrations, des dispositifs d'observation et de suivi des politiques publiques. Le Cnis insiste sur la nécessité de respecter l'indépendance professionnelle du statisticien pour faire une évaluation de qualité et rappelle que les résultats des opérations menées dans le cadre de la statistique publique doivent être systématiquement et largement publiés.

Les politiques publiques s'inscrivent dans la durée. Il en est de même des bonnes évaluations. Il est nécessaire de suivre les parcours individuels en matière économique et sociale, que ce soit pour comprendre les trajectoires scolaires, l'insertion sur le marché du travail, le parcours de santé ou la transition emploi-retraite. Les statisticiens nous disent que pour cela, il faut pouvoir coupler données administratives et enquêtes. Le Cnis insiste pour que ces méthodes sophistiquées soient utilisées dans

le respect du Code de bonnes pratiques et notamment des règles de protection de la vie privée.

Le développement durable et le territoire sont deux approches transversales qui s'intéressent à la fois à l'économie, au social et à l'environnement. Ces deux thématiques sont traitées dans des commissions distinctes.

La soutenabilité doit s'observer dans de multiples directions et appelle de nombreuses informations nouvelles qui sont débattues dans la commission « Environnement et développement durable » (présidée par Guy Paillotin, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture). Le SSP dans son ensemble se mobilise pour y répondre, notamment à propos des questions d'étalement urbain et de mobilité, de consommation durable, de maîtrise de l'énergie ou de connaissances des éco-activités. Le Cnis a organisé conjointement avec le Conseil économique, social et environnemental et le Commissariat général au développement durable la concertation autour des indicateurs liés aux défis de la stratégie nationale de développement durable pour l'année 2010. Des travaux sont en cours à l'Insee pour compléter l'approche de la croissance par le PIB dans le prolongement des travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il est encore trop tôt pour en faire un bilan détaillé, mais les dispositifs d'observation sont en place et de nombreux indicateurs déjà publiés.

137

Sur le territoire, les acteurs locaux souhaitent disposer des outils statistiques nécessaires à l'analyse du territoire et au pilotage des politiques dont ils ont la charge. La demande d'informations localisées est toujours croissante et s'exprime dans la commission « Territoires » (présidée par Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur-maire d'Arras). Le recensement de la population est la source privilégiée d'informations. Sur le fond, les utilisateurs ne souhaitent pas plus d'informations, mais « mieux » d'informations. Ils sont demandeurs de la construction d'indicateurs à partir de données déjà disponibles, comme sur les inégalités, de cohérence dans les données pour utiliser plus facilement des informations provenant de plusieurs sources. Il s'agit souvent d'infléchir les dispositifs d'observation existants et de les mettre en relation plutôt que d'en construire d'autres ; bref, de mettre en place un vrai dispositif d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales. La mise à disposition de données infracommunales est également indispensable pour analyser les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire, comme l'a montré le groupe de travail qui a rendu ses recommandations sur ce thème (Cnis, 2009b).

*MIEUX DÉCRIRE LE FONCTIONNEMENT
DU SECTEUR FINANCIER
ET SES RELATIONS AVEC LE RESTE DE L'ÉCONOMIE*

Dans le domaine économique et financier, du côté des entreprises, la commission « Entreprises et stratégies de marché » (présidée par Lionel Fontagné, professeur à l'École d'économie de Paris) suit avec attention la refonte en cours des statistiques structurelles. Celle-ci permettra de disposer d'un système d'observation des entreprises en faisant le meilleur usage possible des sources administratives, afin d'alléger la charge de réponse aux enquêtes. Ce nouveau dispositif fournira par ailleurs une meilleure cohérence d'ensemble des données structurelles qui permettra de mieux rendre compte de l'évolution du système productif.

Il est également apparu de manière assez évidente le besoin d'une meilleure compréhension de l'impact socio-économique des activités des firmes multinationales. Pour cela, le rapport du Cnis sur les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes préconise une nouvelle approche des groupes d'entreprises plus proches d'une logique économique que juridique (Cnis, 2008). Il s'agit de découper les groupes en fonction de leurs branches opérationnelles telles qu'elles apparaissent dans leurs rapports d'activité, de s'abstraire de leur organisation juridique et de favoriser la logique économique, sans négliger la dimension internationale.

Pour avancer sur la compréhension des mécanismes de la globalisation et ses conséquences, il est nécessaire de disposer d'un nouveau système d'information sur l'activité économique des filiales de groupes à l'étranger (Foreign Affiliates Trade Statistics), des échanges intragroupes et des bénéfices réinvestis à l'étranger. Des travaux coordonnés par l'Insee et la Banque de France sont actuellement en cours et le Cnis a demandé à ce que des chercheurs soient associés à l'interprétation des résultats publiés de ces enquêtes.

Ensuite, il convient d'améliorer le suivi des petites et moyennes entreprises et des entreprises intermédiaires. Suite aux propositions du groupe du Cnis présidé par Michel Didier, directeur général de Rexecode, un décret définit désormais quatre classes de taille d'entreprises : microentreprises, moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (Cnis, 2009a).

Sur l'effet de la mondialisation et la situation des PME, la réactivité du SSP n'a pas été tout à fait à la hauteur des demandes exprimées. Il en est peut-être un peu de même dans le domaine financier.

La commission « Système financier et financement de l'économie » (présidée par Jean-Paul Pollin, professeur à l'université d'Orléans)

décrit l'ensemble du secteur financier et les modalités de financement des agents non financiers. Elle traite des comptes financiers et non financiers du secteur financier du point de vue de la comptabilité nationale et des comptes financiers du secteur non financier. L'Insee et la Banque de France sont les principaux producteurs d'information statistique publique dans ce domaine. C'est sans doute celle qui intéresse le plus les lecteurs de la *Revue d'économie financière*.

Le contexte de la crise financière a renouvelé l'attention sur la transparence du secteur bancaire et fait apparaître certaines lacunes du dispositif d'observation du système financier comme des conditions de financement de l'économie. Il a mis en évidence la nécessité de mieux décrire les multiples relations qui existent entre le secteur financier et le reste de l'économie, parce que le secteur financier est prestataire de services pour tous les autres acteurs économiques, qu'il a tendance à s'autonomiser, mais que les crises dont il est à l'origine rejaillissent fortement sur les autres secteurs.

Il apparaît important en premier lieu de connaître la contribution du secteur financier à la production nationale de richesse. Or, le groupe de travail présidé par Gilles de Margerie sur les « groupes financiers » a mis en évidence l'écart du simple à plus du double - de l'ordre de 45 Md€, contre 95 Md€ en 2007 - entre la mesure de la valeur ajoutée des services financiers qui ressort des comptes nationaux - la contribution au PIB - et celle du produit net bancaire (PNB) mesuré par les comptes de la profession. Suite aux travaux de ce groupe, la Banque de France et l'Insee ont expliqué dans une publication ces écarts dont le Cnis demande la publication annuelle (Fournier et Marionnet, 2009 et 2010). Il en ressort que la majeure partie du PNB généré par les banques n'est pas considérée comme une production de richesse par le système international de comptes nationaux, mais comme une opération de répartition. C'est tout particulièrement le cas des activités de banque de financement et d'investissement dans lesquelles les banques interviennent pour compte propre.

Le groupe en a naturellement déduit le besoin d'approfondir à un niveau fin l'analyse en sous-secteurs d'activité ou en « métiers » qui permettrait d'examiner en détail la production du secteur bancaire, en distinguant notamment les activités de banque de dépôt et celles de banque de financement et d'investissement, et d'établir ainsi des diagnostics pertinents.

Les observateurs du secteur bancaire, chercheurs, universitaires, journalistes spécialisés et surtout décideurs, ont l'habitude de regretter ce qu'ils considèrent comme une information insuffisante quant au niveau de solvabilité et de liquidité du système bancaire. Cette bonne information serait indispensable pour parvenir à une meilleure

évaluation du montant des fonds propres nécessaires à une gestion saine des instituts de crédit et donc à une appréhension correcte du niveau de leur prise de risques.

Pour approfondir ces différents points, il semble que seul un travail conjoint associant Banque de France, Autorité de contrôle prudentiel et Insee permettra d'établir les catégories de métiers ou les indicateurs de solvabilité pertinents. Des informations utiles existent au niveau microéconomique, puisque les autorités de régulation recueillent auprès des banques les données prudentielles qui permettraient de construire ces indicateurs.

Mais de nombreuses difficultés font que cette collaboration ne va pas forcément de soi. Une première difficulté tient au fait que les autorités prudentielles veulent, à juste titre, préserver la confidentialité des données individuelles dont elles sont les gardiennes. Il ne saurait être question en effet que des informations tout à fait stratégiques pour les établissements financiers soient divulguées, ni même que le moindre doute puisse exister à cet égard. Cependant, depuis longtemps, la statistique publique a l'habitude que le calcul et la diffusion d'agrégats se fassent dans le respect de l'application stricte des règles de confidentialité des informations individuelles et du respect du secret statistique. C'est tout particulièrement le cas justement des statistiques qui sont sous la responsabilité de la Banque de France ou de l'Insee. D'ailleurs, le Code monétaire et financier organise la manière dont la Banque de France, l'Insee et les services statistiques ministériels se transmettent, dans le respect des dispositions légales, les données qui leur sont nécessaires pour l'exercice de leurs missions respectives.

C'est d'ailleurs le lot commun du traitement statistique des données fiscales qui concernent l'ensemble des entreprises.

Mais une autre difficulté tient peut-être aussi à un conflit potentiel entre la mission principale des autorités monétaires qui est la régulation monétaire et leur mission secondaire de production d'informations statistiques. Parce que toute information qui émane d'elles est surinterprétée et est susceptible d'avoir d'importantes conséquences sur les marchés financiers, il est compréhensible qu'elles puissent souhaiter agir souvent dans la discrétion, en tout cas maîtriser leur communication. Les autorités monétaires peuvent ressentir de ce fait une certaine contradiction entre leur mission principale de régulateur et celle d'information systématique et transparente du public qui correspond à leur mission de producteur de statistiques publiques. Mais cette situation n'est pas sans issue. À cet égard, il semble que nos partenaires anglo-saxons fournissent une information sans doute plus abondante qu'en Europe continentale.

L'activité des établissements financiers est multinationale et il

est difficile de développer de nouveaux indicateurs ou instruments statistiques indépendamment des règlements institués par la Banque centrale européenne (BCE). Tout comme le cadre européen constitue la dimension minimale pour parler efficacement de normes comptables, il est probable que c'est au niveau de la BCE et du réseau européen des banques centrales qu'il conviendra de travailler pour faire évoluer l'information financière. Le Cnis, pour sa part, essaiera d'y contribuer, notamment en collaborant avec le Conseil consultatif de la statistique européenne (ESAC).

En matière financière, l'attention ne doit d'ailleurs pas seulement se porter vers les groupes financiers et leurs filiales, mais aussi vers l'observation des activités financières des groupes non financiers. Nombre de groupes industriels ou de services disposent ainsi de leur propre banque dont l'activité ne saurait aujourd'hui être considérée comme marginale. L'imbrication entre le secteur bancaire et les entreprises non financières constitue sans doute encore un point assez aveugle du système d'information.

L'accès au crédit doit quant à lui être mieux observé qu'il ne l'est aujourd'hui, même si les informations existantes sont loin d'être négligeables. C'est peut-être le point nodal pour comprendre les modalités de sortie de crise. Pour les PME, une enquête est en cours sur leur financement. Le Cnis est par ailleurs à l'initiative d'un groupe de travail placé sous la présidence de Pierre Valentin (directeur général délégué au Crédit coopératif) sur la mesure et l'observation du microcrédit pour les candidats à la réinsertion économique. Une meilleure connaissance de l'implantation des agences bancaires permettrait d'apprécier les conditions locales d'accès aux services financiers sous l'angle de l'exclusion et de la pression concurrentielle.

Au total, en ce qui concerne le système financier et les conséquences de son organisation sur l'activité des entreprises comme sur les particuliers, le SSP se heurte parfois à la difficulté d'obtenir les informations nécessaires et à ce qu'elles soient mises à disposition des chercheurs et du public. Nous sommes peut-être face à la perception d'un conflit entre l'indépendance des banques centrales et des régulateurs et leur mission d'information du public. Il semble pourtant nécessaire que la Banque de France puisse assumer son rôle dans le dispositif statistique public en parallèle à son rôle de régulateur. Nous espérons que la convention qu'elle doit signer avec l'Insee sur la mise à disposition des données et le partage des rôles dans le système statistique public permette d'avancer dans ce sens. Il est d'ailleurs possible que cette question trouve une solution au niveau européen ; le règlement de la statistique européenne adopté au début de l'année 2009 développe largement les éléments de mise à disposition des données

confidentielles pour les chercheurs. Parallèlement, une recommandation du système européen de banques centrales (SEBC) a pris des dispositions miroir. Le système statistique européen et le SEBC ont clairement réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour mettre à disposition des chercheurs des données confidentielles sur lesquelles ils peuvent travailler. Les modalités d'accès à ces données confidentielles, notamment par le biais de centres d'accès sécurisés, sont en cours de définition. La Direction de la recherche de la Commission européenne lancera un appel d'offres dans ce cadre et des groupes de travail d'Eurostat ont travaillé sur les centres d'accès sécurisés. Ainsi, la volonté de mettre à disposition des chercheurs des données individuelles est-elle clairement affirmée, mais d'importants travaux doivent encore être menés pour la rendre effective.

Finalement, ce bilan 2009 du programme de travail de la statistique publique, au regard des besoins exprimés, apparaît dans l'ensemble plutôt positif. Certes, il est encore provisoire et il faudra suivre dans la durée la réalisation des programmes proposés, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des résultats d'une manière transparente, accessible et rapide.

142

La compréhension des effets de la mondialisation et la connaissance de l'entrepreneuriat, le développement d'un système d'information sur le développement durable et l'amélioration des informations financières constituent les principaux chantiers auxquels il convient de s'atteler. Mais il ne sera possible d'avancer sur la compréhension des mécanismes de la crise financière que si les autorités monétaires acceptent de mettre davantage à disposition l'information dont elles disposent.

Le Cnis sera pour sa part attentif à ce que le service statistique s'organise pour réaliser ces projets. Ils nécessitent de revoir en profondeur le système d'information actuellement en place.

En organisant l'expression de la demande des acteurs sociaux et un débat constructif sur les réponses qui lui sont apportées, le Cnis est en quelque sorte le conseil économique, social et environnemental de la statistique publique. Il permet de dégager des solutions de compromis et de construire, dans les groupes de travail, des préconisations en général suivies d'effets dans des délais raisonnables ; le Cnis participe ainsi à la mise en place d'une information statistique qui fait référence pour le débat social. En cette période de crise, cet enjeu est d'autant plus important.

ANNEXE

L'examen d'un projet d'enquête par le Cnis

En vue de l'établissement du programme d'enquêtes de la statistique publique, chaque service producteur soumet ses projets d'enquêtes au Cnis. Pour qu'une enquête nationale soit inscrite dans le programme annuel proposé par le Cnis et bénéficie du secret statistique régi par la loi, il est nécessaire que le Cnis se prononce favorablement à deux reprises :

- en premier lieu, sur l'utilité du projet lors de la réunion de la commission thématique compétente. Après débat et en cas d'accord, son président délivre un avis d'opportunité. Les projets d'enquêtes statistiques d'initiative régionale sont examinés par une instance de concertation réunissant les principaux partenaires administratifs, économiques et sociaux concernés de la région. Il s'agit du Comité régional pour l'information économique et sociale (Cries), lorsqu'il existe, ou d'une commission *ad hoc* réunie sur l'initiative du directeur régional de l'Insee. La composition de cette commission peut varier en fonction du thème de l'enquête ;

- en second lieu, sur la qualité du projet qui est examinée par le Comité du label. Celui-ci comprend quatre formations : entreprises, ménages, agriculture et collectivités territoriales. Les organismes ou les administrations les plus directement concernés y sont représentés. Ce comité évalue les modalités de mise en œuvre prévues par le service enquêteur. Il s'assure notamment de la bonne application des règles relatives à l'échantillonnage, à la charge pesant sur l'enquêté, aux modalités de diffusion des résultats, à l'information des personnes, à la concertation préalable avec les principaux utilisateurs de l'enquête... Il vérifie également que le projet respecte les termes de l'avis d'opportunité. Si ses conclusions sont positives, il délivre un label d'intérêt général et de qualité statistique, également appelé avis de conformité. Si le service enquêteur en fait la demande, celui-ci peut être assorti de la proposition de rendre la réponse à cette enquête obligatoire. Au vu de ces avis, le ministre de l'Économie délivre un visa et peut décider de rendre l'enquête obligatoire. Il signe chaque année un arrêté, publié au *Journal officiel*, donnant la liste des enquêtes pour l'année suivante, en distinguant celles qui auront un caractère obligatoire.

NOTES

1. Bruno Durieux.
2. Marie-Ange du Mesnil du Buisson.

BIBLIOGRAPHIE

- CNIS (2007), *Niveaux de vie et inégalités sociales*, rapport du groupe de travail présidé par Jacques Freyssinet, n° 103, mars.
- CNIS (2008), *Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes*, rapport du groupe de travail présidé par Édouard Salustro, n° 107, janvier.
- CNIS (2009a), *Définition des catégories d'entreprises*, rapport du groupe de travail présidé par Michel Didier, n° 113, février.
- CNIS (2009b), *Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire*, rapport du groupe de travail présidé par Francis Cuillier, n° 117, septembre.
- CNIS (2010), *Statistiques sur les groupes financiers*, rapport du groupe de travail présidé par Gilles de Margerie, n° 119, février.
- FOURNIER J.-M. et MARIONNET D. (2009), « La mesure de l'activité des banques en France », Banque de France, *Bulletin*, n° 178, 4^{ème} trimestre.
- FOURNIER J.-M. et MARIONNET D. (2010), « L'activité bancaire mesurée par les banques et la comptabilité nationale. Des différences riches d'enseignement », *Insee première*, n° 1285, février.